

Bars, cafés...	Fermés - Ouverture le 20 janvier (en fonction des conditions sanitaires)
Cérémonies funéraires et religieuses	Autorisées - 30 personnes maximum.
Cimetières	Ouverts au public
CCAS Centre Communal d'Action Sociale	Personnes fragilisées, isolées, en difficulté : la Ville de Saint-Jean-de-Monts vous invite à vous faire connaître auprès des agents du CCAS pour bénéficier d'un accompagnement. N'hésitez pas également à contacter nos services pour vos proches : 02 51 59 97 00 (demandez le CCAS)
Cinémas	Fermés - Reprise à partir du 15 décembre si les conditions sanitaires le permettent. Dérogation au couvre-feu avec le ticket d'entrée.
Collèges	Ouverts - Protocole sanitaire renforcé
Commerces et services	Ouverture des commerces (jusqu'à 21h) 8m ² / client Comptage des clients obligatoire pour les commerces de plus de 400 m ² . Reprises des visites pour les agences immobilières. Clubs de sport privés et fitness ouverts à partir du 20 janvier. Un arrêté préfectoral autorise les commerces à ouvrir les dimanches du mois de décembre. Consultez la liste des services proposés par les commerçants Montois sur le site de la Ville : www.saintjeandemonts.fr
Déchèterie	Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. <i>Pendant la période de confinement, merci de limiter vos déplacements au strict nécessaire.</i>
Déplacements	Maintien du système d'attestation dérogatoire pour les déplacements impérieux avec maintien du télétravail quand cela est possible. Autorisation des activités physiques et des promenades dans un rayon de 20 kilomètres et pour une durée maximum de 03h00. Autorisation des activités extra-scolaires en plein air. À partir du 15 décembre : Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés. Instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 06h00 du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre. Modalités sur https://www.gouvernement.fr
Écoles maternelles & élémentaires	Ouvertes - protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.
Enfance jeunesse	Multi-accueil Frimousse, Bord à Bord et Foyer de jeunes : ouvert - Protocole sanitaire renforcé Tél : 02 51 59 09 16
Épicerie sociale la Passerelle	Ouverte Tél. : 02 51 59 35 90

Équipements sportifs	Autorisés sur les équipements extérieurs À partir du 15 décembre : activités extra-scolaires autorisées en extérieur et en intérieur.
Estacade et plages	Accès libre dans le respect des mesures de déplacements en vigueur.
Esplanade de la mer/remblais	Accès libre dans le respect des mesures de déplacements en vigueur.
Forêt	Accès libre dans le respect des mesures de déplacements en vigueur.
La Poste	Ouverte
Lieux de culte	30 personnes maximum. Contactez les lieux de culte pour informations complémentaires.
Lycées	Retour en classe de tous les élèves le 20 janvier
Mariages	Autorisés - Maximum de 6 personnes
Mairie	Accueil physique sur RDV. Privilégier le courriel et le téléphone. Accueil Hôtel de Ville et services administratifs : lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30
Marché alimentaire	Ouvert les mercredis et samedis matin.
Masque	Obligatoire jusqu'au 4 janvier
Médiathèque	Ouverte - Protocole sanitaire strict
Parcs & jardins	Accès libre dans le respect des mesures de déplacements en vigueur.
Plans d'eau	Accès libre dans le respect des mesures de déplacements en vigueur.
Rassemblements	Interdits
Restaurants	Fermés - Ouverture le 20 janvier (en fonction des conditions sanitaires) Maintien des services de livraison à domicile Liste des commerces ouverts et des services sur le site Internet de la Ville : www.saintjeandemonts.fr
Salles municipales	Fermées
Services Publics	Ouverts
Sport (individuel en plein air)	Autorisation des activités physiques et des promenades dans un rayon de 20 kilomètres et pour une durée maximum de 03h00 (avec attestation)
Spectacles	Reprises le 15 décembre Si les conditions sanitaires le permettent.
Sport (compétitions professionnelles)	Les compétitions professionnelles peuvent être maintenues : se renseigner auprès des fédérations.
Transports	Le bus urbain et le Petit bus sont maintenus. Taxis et VTC en service dans le respect des mesures sanitaires.
Travail	Maintien du télétravail quand cela est possible
UMPS Unité Mobile de Premiers Secours	Les secouristes de l'UMPS interviennent sur la commune : veille sociale, livraisons de courses et de médicaments, visites suite à la demande de proches... Tél : 06 68 17 03 62